



Compte rendu de la rencontre avec le Cabinet du Ministre de l'Éducation nationale le 2 juin 2008

Participants :

MEN : Rolland JOUVE et Yves CRISTOFARI

SI.EN : Régis DECOFOUR, Yvette DESTOT, Evelyne ROQUES et Patrick ROUMAGNAC

Cette première réunion marque l'amorce officielle d'un processus susceptible de déboucher sur un accord relatif à la revalorisation des carrières des inspecteurs ainsi qu'à une amélioration de leurs conditions de travail et, à terme, à une redéfinition de leurs missions.

Si ces objectifs semblent partagés, force est de constater que l'ordre des priorités diffère quelque peu ! Le Cabinet nous a en effet présenté un premier document de travail beaucoup trop flou à notre sens. Il n'en demeure pas moins qu'après quelques rappels précis sur les attentes des inspecteurs, des perspectives plus tangibles ont été ébauchées. Elles devront être concrétisées très rapidement puisque nous devons rencontrer le Ministre dans une semaine afin de signer le protocole qui ouvrira la phase des négociations matérielles, laquelle devra s'achever d'ici les vacances d'été (mi-juillet) pour être finalisée et mise en œuvre (au moins partiellement) dès septembre.

Nous avons tout d'abord convaincu nos interlocuteurs que c'était bien l'ensemble des inspecteurs de l'Éducation nationale, et pas seulement ceux du premier degré, qui devait être pris en compte. Le débat autour de cette question montre que le ministère semble plus soucieux de maintenir des différences liées à l'exercice des fonctions qu'à reconnaître l'unicité de la mission d'inspection. Après débat, nous avons obtenu que le texte évoque avec précision l'implication des IEN, toutes spécialités confondues, dans l'accompagnement des réformes du système éducatif.

Nous avons ensuite fermement insisté sur la nécessité que nous soient présentées des orientations suffisamment explicites en matière de revalorisation de nos carrières. Les réticences étaient sévères et nous avons dû nous montrer clairs sur ce qui relève pour les inspecteurs d'une exigence forte. Nous ne pouvons en effet accepter plus longtemps des charges de travail en constante croissance sans que celles-ci soient réellement reconnues ! Après des échanges « toniques », nos interlocuteurs se sont engagés à ce que des points précis figurent dans le protocole de discussion que nous aurons à signer mardi prochain. Les points de principe sur lesquels nous nous sommes accordés pour ce qui est des carrières sont les suivants :

- raccourcissement de la durée d'échelon au sein de la classe normale,
- amélioration du régime indemnitaire,
- augmentation du ratio promus-promouvables pour faciliter les passages vers la hors-classe.

Nous avons également insisté pour que le Ministre tienne les engagements oraux formulés lors des rencontres inter-académiques avec les IEN du premier degré, à savoir une revalorisation des fins de carrière en hors classe, mais en cette , nous n'avons débouché sur aucun accord pour l'instant. Bien évidemment, nous reviendrons sur cette question qui, selon nos interlocuteurs, pourrait être traitée dans un second temps.

Pour ce qui est des conditions de travail, nous avons souhaité focaliser les débats sur la question essentielle de nos déplacements. Nous avons redit à quel point la situation devenait intolérable et avons clairement laissé entendre que, faute d'un geste significatif, nous serions

amenés à mettre en œuvre une action ferme, même si nous ne pouvons que déplorer ses conséquences...

Quelques premières solutions ont été évoquées, comme par exemple la distribution de cartes nous évitant de faire l'avance de nos frais. Si ceci peut constituer une évolution intéressante, nous avons bien sûr fait observer qu'il conviendrait que la carte en question soit suffisamment approvisionnée pour nous permettre d'exercer pleinement nos missions.

Pour ce qui est de nos missions, l'affirmation de la territorialité constitue le cœur de la présentation pour le premier degré. Si nous ne pouvons guère être hostiles à cette orientation, nous souhaitons que des conséquences claires en soient tirées dans le domaine de nos relations avec les collectivités territoriales. Par ailleurs, nous avons insisté pour que le protocole intègre aussi explicitement les missions des IEN ET-EG et IO. Dès demain nous ferons des propositions en ce sens.

Des échanges réguliers avec le Cabinet doivent nous permettre de déboucher d'ici la semaine prochaine sur un texte fournissant un cadre de négociation assez précis pour que nous acceptions de le signer. Soyons clairs : ce document ne marquera contractuellement que l'expression d'une volonté partagée de rechercher une valorisation de notre métier. Il devra se conclure par un projet d'accord que nous soumettrons aux syndiqués avant de nous prononcer sur sa signature.

Les étapes à venir s'organisent donc de la manière suivante :

Echéance	Ministère	Bureau National SI.EN	Syndiqués
du 3 au 9 juin	échanges avec le Cabinet pour l'élaboration du protocole de négociation		Expression ouverte sur le site
10 juin	Audience accordée par le ministre pour présenter le protocole	Signature du protocole (sous réserve de la prise en compte effective des observations exprimées)	
11 juin		Affichage du protocole de négociation sur le site	Ouverture du débat
Jusqu'à fin juin	Négociations pilotées par le Secrétariat Général qui sera missionné par le Ministre		Réactions aux informations régulièrement communiquées
De fin juin à mi-juillet	Finalisation du texte qui nous sera proposé		
D'ici fin août		Consultation des adhérents, débat et décision quant à l'accord que le SI.EN sera susceptible de passer avec le Ministre...	
Début septembre (sous réserve de l'avis recueilli)	Signature du protocole d'accord		
	Mise en œuvre progressive des mesures actées	Contrôle des mesures mises en place	
	Poursuite du processus amorcé !		

Il est bien évident que si les perspectives ouvertes ne concernent à ce jour que le SI.EN, notre préoccupation reste unitaire et nous développerons des contacts avec nos camarades du SNPI pour leur proposer de s'associer à la démarche engagée.

Pour le Bureau National,
Patrick ROUMAGNAC